

Annexe A - Inspection et entretien des équipements de récupération et de réemploi des eaux pluviales suivant le décret du 12 juillet 2024

Liste du matériel visé par le contrat annuel de maintenance :

- Système(s) de filtration
- Cuve de stockage d'eau de pluie
- Pompe pour reprise d'eau non potable de la cuve vers le groupe de surpression
- Alimentation d'appoint et surverse
- Commandes de la station de gestion
- Tuyauteries (uniquement LT)
- Compteurs d'eau
- Clapets anti-retours
- Dispositif anti-refoulement
- Pompe de relevage eau de pluie non réemployée
- Robinets de soutirage (si existants et alimentés en eau de pluie)
- Dispositif de chasse d'eau des toilettes (si existant et alimenté en eau de pluie)
- Identification et signalisation de l'eau non potable
- Dispositif de secours raccordant le réseau collectif d'eau potable
- Circuit d'arrosage (si existant et alimenté en eau de pluie)

Mr. Jean-Louis MANENT

Représentant de AQUAE ENVIRONNEMENT

« Lu et approuvé »

Mr./Mme.....

Représentant de

« Lu et approuvé »

Annexe B - Inspection et entretien des équipements de récupération et de réemploi des eaux pluviales suivant le décret du 12 juillet 2024

Equipements	Type de mission	Intervention	Description
Chéneaux*	Contrôle	A & B	Vérifier que l'eau s'écoule sans obstacle (y compris les orifices de trop pleins). Contrôler l'étanchéité.
	Entretien	B	Nettoyage des grilles de rétention.
Gouttières, colonnes de descente d'eaux pluviales*	Contrôle	A & B	Contrôle de l'étanchéité, de l'état de propreté, de la fixation. Nettoyage des filtres et crapaudines (si existantes).
	Entretien	B	
Système(s) de filtration	Contrôle	A & B	Contrôle de l'état du/des filtre(s).
	Entretien	B	Nettoyage du/des filtre(s).
Cuve de stockage d'eau de pluie	Contrôle	A & B	Contrôle de l'état général de la cuve, de son étanchéité. Contrôle de l'adéquation entre le niveau réel d'eau en cuve, et le niveau indiqué sur la jauge.
	Entretien*	B	Vidange, nettoyage. * Si nécessaires, prélèvement et analyse des dépôts de sédiments. *
Pompe pour reprise d'eau non potable de la cuve vers le groupe de surpression	Contrôle	A & B	Contrôle visuel du bon fonctionnement de la/des pompe(s), des flotteurs, vérification des étanchéités.
	Entretien	B	Essai de fonctionnement, étanchéités des parties mécaniques de la pompe, changement d'huile (si modèle avec huile). Vérification des clapets anti-retour. Étanchéité des canalisations d'aspiration et de refoulement. Nettoyage du puit de relevage. Constat de l'état général.
Alimentation d'appoint et surverse	Contrôle	A & B	Contrôle de la garde d'air (réglage du niveau d'eau), du robinet ou électrovanne d'alimentation et du trop-plein, le robinet d'alimentation étant complètement ouvert. Le cas échéant, contrôle visuel de l'aération et de la purge d'air.
Commande de la station de gestion	Contrôle	A & B	Contrôle par observation d'un cycle de fonctionnement du groupe électropompe.
	Entretien	B	Essai de fonctionnement : Avant, pendant et après l'essai, vérification continue : - Des niveaux de démarrage et d'arrêt du système - De l'alimentation d'appoint (électrovanne).
Tuyauteries uniquement LT	Contrôle	A & B	Contrôle de l'état, de l'étanchéité, de la fixation, de la signalisation et de la corrosion extérieure de toutes les tuyauteries visibles.

*Opérations non réalisées par nos soins

Annexe B - Inspection et entretien des équipements de récupération et de réemploi des eaux pluviales suivant le décret du 12 juillet 2024

Equipements	Type de mission	Intervention	Description
Compteurs d'eau	Contrôle	A & B	Relevé et consignation des consommations sur le carnet d'entretien. Contrôle du fonctionnement et de l'étanchéité.
	Entretien	B	Remplacement du compteur d'eau tous les 6 ans (si obligation réglementaire). Contrôle de l'étanchéité de fermeture.
Clapets anti-retour	Contrôle	A & B	Actionner l'obturateur de service et, si le système en est muni, l'obturateur d'urgence.
Dispositif anti-refoulement	Contrôle	A & B	Nettoyage du dispositif anti-refoulement suivant la notice du fabricant
	Entretien	B	Contrôle visuel du bon fonctionnement de la/des pompe(s), des flotteurs, vérification des étanchéités.
Pompe de relevage eau de pluie non réemployée	Contrôle	A & B	Contrôle de l'étanchéité, du fonctionnement, de la commande de niveau, du réglage des niveaux bas et haut, et de l'alarme.
	Entretien	B	Contrôle de l'étanchéité, du verrouillage et de la signalisation de tous les robinets de soutirage d'eau de pluie, avec vérification visuelle et olfactive de la qualité de l'eau (odeur, couleur, matière en suspension).
Robinet de soutirage (si existants et alimentés en eau de pluie)*	Contrôle	A & B	Contrôle du fonctionnement correct des chasses d'eau (système avec ou sans réservoir) et correction des volumes si nécessaire.
Dispositif de chasse d'eau des toilettes (si existant et alimenté en eau de pluie)*	Contrôle	A & B	Contrôle et mise en conformité des signalisations de toutes les tuyauteries et de tous les points de soutirage.
Identification et signalisation de l'eau non potable	Contrôle	A & B	Vérification de la présence de l'outil de raccordement du flexible, et des joints correspondants.
Dispositif de secours raccordant le réseau collectif d'eau potable	Contrôle	A & B	Essai de mise en service du dispositif de secours.
	Entretien	B	Vérification des périodes d'arrosage, hors présence de publics ou présence de signalisation spécifique sur la qualité de l'eau d'arrosage.
Circuit d'arrosage (si existant et alimenté en eau de pluie)*	Contrôle	A & B	

*Opérations non réalisées par nos soins